

Conformément à :

- _ la réglementation du Conseil du patrimoine de Montréal (règlements 02-136 et 02-136-1),
- _ la Loi sur les biens culturels (chapitre IV),
- _ l'article 89,5 de la Charte de Ville de Montréal.

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis.

DEMANDEUR D'AVIS

Nom : Service de l'aménagement urbain
et patrimoine
Personne contact : Gérald Bolduc, directeur
Adresse :
Arrondissement : Outremont
Code postal :
Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

LIEU VISÉ

Bâtiment ou site visé : Anc. Maison mère sœurs des Saints-
Noms-de-Jésus-et-de-Marie
Adresse : 1420, boulevard Mont-Royal
Arrondissement : Outremont
Lot (s) :
Statut juridique :
- Provincial : Inclus dans l'arrondissement historique et
naturel du Mont-Royal
- Municipal : Site du patrimoine du mont Royal
- Fédéral :
Autre reconnaissance : Écoterritoire les sommets et les flancs du mont
Royal

NATURE DES TRAVAUX

Transformation de l'ancienne maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie en édifice
multidépartemental de l'Université de Montréal.

AUTRES INSTANCES

Le ministère de la Culture et des Communications devra émettre une autorisation.

HISTORIQUE

La maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie est construite en 1923-1925 selon les plans
des architectes Dalbé Viau et Louis-Alphonse Venne. Le bâtiment a été évalué dans le cadre de l'inventaire des
ensembles conventuels (2002) et on lui confère un intérêt patrimonial élevé; il se situe au 9^e rang des cinquante
ensembles conventuels évalués dans cet exercice¹.

L'Université de Montréal s'est porté acquéreur de l'édifice l'an dernier. L'édifice conservera sa vocation de
maison d'enseignement puisqu'à la fin des travaux; on devrait y recevoir de 1200 à 1400 étudiants, chercheurs,
enseignants par jour. On y retrouvera des différents départements associés à la faculté de médecine, la faculté
de théologie, la faculté et la bibliothèque de géographie ainsi que la bibliothèque de la faculté de musique.

¹ Hélène Bourque. *Synthèse historique et évaluation patrimoniale des ensembles conventuels de Montréal*. Fondation du
patrimoine religieux, MCCQ, Ville de Montréal, 2002, p.59.

DESCRIPTION ET ANALYSE DU PROJET

Patrimoine culturel immobilier

L'analyse de ce projet se base sur les rapports suivants *Plan d'implantation et d'intégration architecturale. Projet 1420 Centre-Ouest (2007) Université de Montréal Arrondissement d'Outremont*, Provencher Roy + Associés Architectes et le Groupe ARCOP Architectes, 24 août 2005, *Analyse paysagère*, Version+Vlan paysages, architectes paysagistes août 2005, et celui de Beaupré et Michaud Architectes, *Étude patrimoniale sur la maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, 1420, boulevard Mont-Royal, Outremont Montréal*, août 2005. Cette documentation a été complétée par une présentation du projet en comité d'avis du CPM, le 30 août 2005, ainsi que par une visite des lieux effectuée, le 6 septembre 2005, en compagnie des directeurs du projet pour l'Université de Montréal.

Les travaux projetés sur l'édifice seront échelonnés sur une période de cinq ans et comprennent :

- l'aménagement d'une nouvelle entrée de service sur le boulevard Mont-Royal (sur la façade latérale Est de l'édifice). L'ancienne entrée véhiculaire sera fermée par un mur d'acier « *corten* » qui servira d'écran visuel à la zone de service;
- l'aménagement d'un cabinet de sectionnement d'Hydro-Québec à l'arrière de l'édifice. [Cette intervention, nécessaire à l'amorce des travaux, a déjà été réalisée];
- l'aménagement d'un nouvel espace de livraison;
- l'aménagement de fosses de prises d'air de la ventilation, près de la façade Est;
- l'intégration de tours d'évaporation placées sur une portion du toit de l'aile Est. Les éléments mécaniques seront enclos dans un volume recouvert d'aluminium naturel qui sera posé sur le toit de l'aile Est. Sa dimension laisse suffisamment d'espace à l'ajout de nouvelles unités si cela devenait nécessaire. Selon les professionnels, le nouveau volume ne sera pas perceptible de la rue et possiblement pas à partir de la montagne;
- la construction d'un nouveau lien de circulation aménagé au centre de l'édifice, sur deux étages, le long du niveau inférieur de la chapelle;
- La concentration des circulations intérieures à partir d'une entrée unique, l'entrée principale de l'ancienne maison mère;
- l'aménagement d'une rampe d'accès universel le long de l'aile Ouest;
- L'aménagement proposé à la fin des travaux (2010) vise le retrait d'une partie des zones minéralisées. L'Université de Montréal applique, ici, une politique de retrait du stationnement pour les étudiants (places de type C) autour de ses bâtiments. Le stationnement maintenu sur le site sera de 100 places alors qu'un tel projet pourrait commander jusqu'à 214 places de stationnement. Cette philosophie d'intervention est fortement encouragée par l'arrondissement.

Les travaux projetés à l'intérieur de l'édifice s'organisent selon un programme développé par l'université qui s'avère bien adapté au bâtiment, insérant les fonctions en tenant compte des espaces disponibles (bureaux dans les anciennes cellules, salles de rencontre ou de cours dans les anciens parloirs, ...). L'intervention minimale sur les intérieurs vise la conservation des éléments caractéristiques (escalier central, boiserie, planchers) et la chapelle sera conservée dans son intégralité. Le Conseil se préoccupe grandement de la conservation de l'état des intérieurs et de leur entretien à long terme.

Aménagement paysager

La topographie

À la lumière des plans fournis, il apparaît peu probable que la topographie du terrain de la propriété des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie soit modifiée de manière importante dans sa partie Sud, à proximité du boisé Saint-Jean-Baptiste.

Les sols

La diminution de la surface bitumée, dans l'arrière-cour du bâtiment Est, aura un impact positif sur la porosité du sol et sur sa capacité à alimenter les arbres présents sur le terrain. Par ailleurs, les sols apportés doivent être propres, exempts de semences d'espèces nuisibles et d'une certaine qualité nutritive pour la végétation en place ou à venir.

La végétation

Les abattages d'arbres prévus (six au total) sur le terrain visé par le projet, ou sur le terrain adjacent, semblent justifiés pour la sécurité publique des usagers. Par ailleurs, la perte d'individus de ces espèces a peu de conséquences écologiques hormis la perte de biomasse végétale dans le secteur. L'élagage d'une douzaine d'individus d'arbres, tel que proposé par l'ingénieur forestier Michel Gagné, semble approprié compte tenu de l'état de santé décrit.

Finalement, il n'y a que la phrase de la page 11 du PIIA qui semble inquiétante du point de vue environnemental puisqu'il est mentionné que les sous-bois devraient être « *nettoyés* ». Cette action pourrait être fort nuisible pour la biodiversité de la forêt adjacente au terrain étudié ici. Ce bois privé fait partie de l'écoterritoire du Mont-Royal et est un des derniers sur la montagne. Il ne faut pas entrer de machinerie dans l'espace boisé ou enlever les branches mortes au sol qui ont comme principale utilité l'apport d'éléments nutritifs au sol et aux animaux ainsi que la création d'abris pour la petite faune. Il ne faut pas enlever non plus, les semis d'arbres ou d'arbustes ou couper les arbustes et les plantes herbacées qui sont adaptés à cet habitat de lisière à moins que ça ne soit des espèces nuisibles (ex. herbe à poux) ou envahissantes (ex. nerprun cathartique, roseau commun).

La faune

Étant donné que les travaux n'auront pas d'impacts significatifs sur la biomasse végétale, la faune du secteur ne devrait pas être particulièrement touchée, à long terme, par les nouveaux aménagements. Mentionnons, toutefois, que des travaux de construction de quelque nature qu'ils soient peuvent occasionner du dérangement ponctuel de la faune, en particulier l'avifaune, surtout en période de reproduction et d'élevage des petits au printemps.

Le stationnement

La diminution de la surface bitumée dans l'arrière-cour du bâtiment aura un impact positif sur la biomasse végétale présente sur les lieux. En effet, le remplacement des arbres malades et l'ajout de surfaces végétales devraient favoriser l'aspect naturel de l'arrière-cour. La diminution du nombre de cases de stationnement est aussi un gain environnemental d'un point de vue de la pollution de l'air puisqu'il présuppose une diminution du transport par véhicule privé dans le secteur.

L'archéologie

Une étude de potentiel archéologique est en cours pour évaluer l'ensemble du site. Des fouilles archéologiques ont déjà été réalisées préalablement aux travaux pour l'aménagement du cabinet de sectionnement.

L'usage

Le Conseil est d'avis que le terrain du pavillon doit continuer d'être accessible au public.

Avis du Conseil du patrimoine de Montréal

Le Conseil se réjouit de la philosophie d'intervention adoptée pour ce projet qui tend à respecter le concept d'origine et les caractéristiques du bâtiment, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Il apparaît, qu'à travers le programme développé et les interventions proposées, les intervenants ont su tirer profit de l'adaptabilité du bâtiment en suggérant des fonctions compatibles aux espaces existants. Les

interventions nouvelles, peu nombreuses - outre les travaux de mise aux normes - seront affirmées par une architecture contemporaine contrastante et lisible mais respectueuse du lieu.

Ce souci est aussi affirmé par la commande d'études complémentaires au projet : analyse paysagère, étude patrimoniale, étude de potentiel archéologique.

Le Conseil émet un avis favorable aux interventions proposées quant à la construction du lien de circulation dans une des cours intérieure et de la réorganisation de la circulation à l'arrière par le réaménagement de l'aire de service.

À la condition où il n'y aurait que 6 arbres abattus et une douzaine d'arbres élagués, l'impact sur la végétation de l'aménagement du terrain de la maison mère des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie est relativement faible. Le Conseil croit que le remplacement d'une partie du bitume sera même bénéfique pour les arbres existants et favorisera le verdissement du secteur. Il faut éviter d'intervenir sur le secteur boisé à l'extérieur du terrain du projet. Finalement, tout ajout d'espèces végétales devrait se faire à l'aide d'espèces indigènes non envahissantes et les sols ajoutés devront être propres et exempts de semences indésirables.

Par exemple :

- 1- l'utilisation d'espèces indigènes non envahissantes (de l'île de Montréal) dans les nouveaux aménagements;
- 2- l'aménagement favorisant l'avifaune (espèces arbustives pour l'alimentation des oiseaux, points d'eau, etc.);
- 3- l'utilisation de sols exempts de contaminants y compris des semences indésirables.

Cet avis porte principalement sur les interventions extérieures et le Conseil demande à revoir le projet dans ses différentes phases de réalisation. Le Conseil souhaite que soit traitée avec grand souci l'intégration des éléments mécaniques, notamment dans les corridors.

Enfin, l'importance des efforts déployés à la réutilisation et la mise au norme de cet important édifice, lié au souci constant d'en conserver le caractère patrimonial ainsi que les qualités intrinsèques du site, demanderait que soit développé un plan de conservation et d'entretien préventif afin d'en assurer le maintien.



La Présidente

Date : Le 26 septembre 2005